

**COMPTE RENDU**  
de la réunion du Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon  
Séance du 05/03/2015 à 18 heures 30  
(articles L-7 et R.121-9 du Code des Communes)

L'an deux mille quinze, le 5 mars 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire.

**Date de la convocation** : 27/02/2015

**Membres en exercice** : 15

**Membres présents à la séance** : 11 / 15

LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, COLOMBIES D, MARRASSE N, TAHAR M, ANTONIO S, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX G, GONCALVES M

**Procurations** : Mme PEZ → Mr POUNT BISET

**Excusés** : CASES F

**Absents** : AYOUB S, MAZAS Ch

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

**Secrétaire de séance** : CAZAUX Gilbert

Pour - 11 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, COLOMBIES D, MARRASSE N, TAHAR M, ANTONIO S, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX G, GONCALVES M

Abs - 1 voix : GONCALVES

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte rendu de la séance du :

**\* 12/12/2014**

Pour - 11 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, COLOMBIES D, MARRASSE N, TAHAR M, ANTONIO S, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX G

Abs. - 1 voix : GONCALVES M

Le compte rendu de la séance du 12/12/2015 est approuvé.

**1/ Ligne de trésorerie :**

Afin d'avancer le montant des subventions allouées par l'Agence de l'Eau Adour/Garonne et le Conseil Général à notre commune pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées, une consultation a été lancée auprès des établissements bancaires pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000.€

Trois établissements bancaires ont répondu favorablement :

**Caisse d'Epargne** : prêt de 100 000 euros sur 12 mois maximum au taux de 1.70 % et 150 euros de frais de dossier

Banque Postale : prêt de 76 000 euros sur 12 mois maximum au taux de 1.31 % et 350 euros de frais de dossier.

Crédit Agricole : prêt de 100 000 euros sur 24 mois maximum au taux de 2.20 % et 100 euros de frais de dossier.

Mr le maire propose le mieux disant à savoir la Caisse d'Epargne.

Pour – 11 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, COLOMBIES D, MARRASSE N, TAHAR M, ANTONIO S, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX G

Abs. – 1 voix : GONCALVES M

***Cette délibération est approuvée.***

## **2/ Remboursement prélèvement indu du prêt STEP d'En Conté :**

Le 15/03/2014, la Caisse d'Epargne a prélevé sur de compte de la commune, l'annuité du prêt relatif à la construction de STEP d'En Conté (33 904.87 €) alors que cet emprunt avait été transféré avec les stations d'épurations de la commune au SMEA 31 (alors que les annuités 2012 et 2013 avaient bien été remboursées directement par le SMEA).

La Caisse d'Epargne ayant refusé de rembourser cette annuité à la commune, afin que le SMEA31 puisse nous rembourser cette somme, il convient d'approuver une convention pour le règlement des dépenses réglées à tort par les adhérents du SMEA 31.

Pour – 11 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, COLOMBIES D, MARRASSE N, TAHAR M, ANTONIO S, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX G

Abs. – 1 voix : GONCALVES M

***Cette délibération est approuvée.***

## **3/ Personnel communal : Modification du tableau des effectifs :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que madame DEMAY Sylvie, adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe, ayant été reçue au concours d'accès au grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles maternelles, il propose de modifier le tableau des effectifs du personnel communal, en supprimant un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (30h/semaine) et en créant un poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe (30h/semaine).

Après le délai légal de vacance d'emploi (1mois) et l'avis du Comité Technique Paritaire du CDG 31, Monsieur le Maire sera mandaté pour nommer Mme DEMAY Sylvie dans son nouveau grade.

Pour – 12 voix LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, COLOMBIES D, MARRASSE N, TAHAR M, ANTONIO S, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX , GONCALVES M

***Cette délibération est approuvée.***

## **4/ Mise à disposition de COLAURSUD du personnel communal :**

Il convient de renouveler pour une nouvelle période de 3 ans, la mise à disposition à la communauté de communes COLAURSUD des agents communaux pour le fonctionnement des ALAE :

Mme BROUSSE Gildas pour 3 heures hebdomadaires,

Mme DA COSTA Christine pour 7 heures hebdomadaires,  
Mme DEMAY Anne-Marie pour 18h25 hebdomadaires,  
Mme DEMAY Sylvie pour 4 h hebdomadaires,  
Mme MARTIN Hélène pour 5 heures hebdomadaires,  
Mme MORGANA Muriel pour 7 heures hebdomadaires.

Monsieur le Maire doit être chargé de signer la convention de mise à disposition, de saisir la Commission Administrative Paritaire du CDG 31 pour avis, de prendre les arrêtés d mise à disposition.

Pour – 12 voix LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, COLOMBIES D, MARRASSE N, TAHAR M, ANTONIO S, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX , GONCALVES M

***Cette délibération est approuvée.***

#### **5/ Orientations budgétaires 2015 :**

Afin de permettre à la commission finances d'élaborer les projets de budgets primitifs 2015, il convient de définir les priorités en matière de travaux, études et acquisitions pour le budget communal, le budget assainissement et le budget du CCAS.

Mr le maire indique que des devis ont été demandés pour divers travaux et que les dotations de l'Etat ne sont pas encore connues.

#### **6/ Questions diverses :**

##### **PLU :**

Un avis d'appel d'offre pour un marché d'études et assistance pour la révision du POS et passage en PLU a été déposé le 27/01/2015 au BOAMP, avec une date de remise des offres fixée au 06/03/2015 à 17 heures.

##### **Elections départementales :**

La date des élections départementales a été fixée au dimanche 22 mars 2015 pour le premier tour du scrutin et au dimanche 29 mars 2015 pour le second tour.

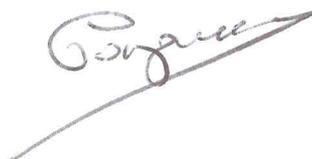
Une convocation pour organisation sera adressée aux membres du Conseil. Le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 18h.

##### **Site internet :**

Mme MARRASSE Indique que le site de la commune est en ligne et souligne l'aide logistique apportée par l'ATD.

Le secrétaire de séance,

CAZAUX Gilbert



Le maire,



LANDET Jean-Claude